



Syndicat National des Personnels de l'Éducation  
et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

REGION Ile de France et Outre-Mer

[snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com](mailto:snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com)



**Déclaration préliminaire du SNPES-PJJ/FSU  
au  
Comité Technique Interrégional DIR IDF/OM  
du 12 Juillet 2018**

Ce Comité Technique Interrégional (CTIR) convoqué ce jour, sur le **bilan de la formation continue 2017** et le **plan régional de formation 2019**, se tient dans un contexte de mobilisation à la PJJ autour de la réforme de la filière socio-éducative.

Les personnels d'Ile de France en grève le 26 juin se sont réunis en assemblée générale à la DIR, avec le soutien du SNPES-PJJ/FSU et de la CGT PJJ, pour revendiquer l'intégration dans le A type des corps socio-éducatifs (éducateur.trice.s, CSE et ASS) et dans le premier grade des directeurs de service pour les RUE. Lors de cette journée de grève, ces derniers ont été nombreux à exprimer leur colère et insatisfaction face à une administration qui les méprise !

Par ailleurs, le SNPES-PJJ/FSU mène toujours son combat contre l'enfermement des enfants et dénonce l'augmentation du taux des mineurs incarcérés (893 au 1er juin 2018). La France n'a jamais autant enfermé d'enfants. D'autant qu'à ce nombre, il faut ajouter le « chiffre gris » des jeunes majeurs incarcérés suite à des condamnations pour des faits commis du temps de leur minorité, les adolescents placés dans les 52 centres fermés existants, ainsi que les enfants placés en centre de rétention administrative, en constante augmentation depuis 2013.

**Nous appelons, tous les personnels à venir nombreux le 18 septembre 2018 à l'assemblée générale unitaire SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ pour organiser la mobilisation contre le projet de création de 4 nouveaux centres fermés en Ile de France.**

Concernant la formation statutaire des éducateurs, la Direction de la PJJ envisage une réforme de la formation pour, dit-elle, la mettre en conformité avec le passage en catégorie A de la filière sociale et éducative. Ainsi, la DPJJ envisage de réduire la durée de la formation de 24 à 18 mois, sans apporter de garanties quant aux contenus théoriques et pratiques (stages). Pour la formation statutaire des directeurs, nous dénonçons également la réduction

de la durée de la formation qui n'est motivée que par des choix budgétaires. Le SNPES-PJJ/FSU a voté contre ce projet de réforme lors du Comité Technique Central (CTC) du 3 juillet 2018.

Concernant le CTIR de ce jour, convoqué le 12 juillet, nous avons depuis longtemps alerté la Direction Interrégionale sur la difficulté à réunir une délégation complète à cette date et avons demandé un changement de date qui n'a finalement pas été retenu par l'administration, ce que nous regrettons. Au-delà de la question de cette échéance, la mise en œuvre dans ces conditions d'un dialogue social de « qualité » remet en question la volonté de la DIR Ile de France/Outre-Mer de le mener !

Après l'étude du contenu du dossier préparatoire de ce CTIR, nous tenons à souligner le travail réalisé par le pôle formation de la Direction Interrégionale. Nous soulignons également la prise en compte des observations et préconisations des différentes organisations syndicales portées lors du précédent CTIR formation (juillet 2017) et lors du groupe de travail régional autour de la formation (accord cadre) dans lequel le SNPES-PJJ/FSU s'est impliqué.

Néanmoins, nous déplorons l'arrivée hors délai (le 10 juillet) du bilan du PTF qui nécessite pourtant un temps de travail préparatoire conséquent, et nous demandons que les axes du plan régional de formation soient en cohérence dans leur rédaction avec ceux du plan national de formation.

Concernant le point relatif au versement de la Prime de Restructuration des Services (PRS) pour l'EPEI Le Robert en Martinique : nous sommes satisfaits de le voir enfin apparaître à l'ordre du jour, après plusieurs années et de multiples interventions de notre organisation syndicale auprès des différents échelons de l'administration.

A la lecture des différents documents transmis, notre délégation aurait eu bien des observations à faire, ainsi que des questions à poser afin d'éclaircir certains points. Néanmoins **le contexte et la qualité du dialogue social dans l'Interrégion a amené la délégation SNPES-PJJ/FSU à prendre la décision de ne pas siéger à ce CTIR Formation.**

En effet, si la direction de la PJJ a fait le choix de n'avoir qu'une Interrégion pour l'île de France et l'Outre-Mer, niant de fait la spécificité ultra-marine, le SNPES-PJJ/FSU a toujours revendiqué la prise en compte de cette spécificité, en nommant une délégation au CTIR composée de personnels de l'ensemble des territoires de l'Interrégion. Depuis plusieurs mois, force est de constater que le climat social entre les personnels de l'Outre-Mer, ainsi que leurs représentants SNPES-PJJ/FSU, et l'administration à son échelon territorial et régional est très dégradé, générant un dialogue social au mieux pas efficient et au pire, inexistant.

Cette situation a conduit nos représentants d'Outre-Mer à demander une audience nationale à la Direction de la PJJ. Cette rencontre a eu lieu le 21 juin 2018. Une délégation composée de représentant.e.s de chaque DOM et TOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et une contribution écrite de la section syndicale de Polynésie Française),

accompagnée par le secrétariat national de notre syndicat, a présenté la situation de ces territoires et le climat social très dégradé entre les personnels et l'administration.

La Direction de la PJJ a pris acte des informations communiquées par cette délégation. Elle a également indiqué que la directrice de la PJJ avait longuement reçu le directeur interrégional afin que celui-ci change de « posture » et rétablisse le dialogue. Dans cet objectif, le SNPES-PJJ/FSU national et une **délégation des DOM TOM a sollicité et obtenu une audience auprès du directeur interrégional pour le 13 juillet à venir.**

Le SNPES-PJJ/FSU attend de cette rencontre un véritable changement de posture ainsi que des réponses concrètes aux différents courriers (la reconnaissance des spécificités de ces territoires, la rupture du dialogue social en Guadeloupe, le management autoritariste, l'organisation du temps de travail, la question du placement des adolescents en IDF,...).

**L'issue de cette audience avec la direction interrégionale sera déterminante pour la délégation CTIR du SNPES-PJJ/FSU pour envisager sa présence dans les instances de dialogue social, particulièrement dans les CTIR à venir.**

